

27^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS-PLAGE COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC Coefficient2.

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Le 27^{ème} rallye des véhicules historiques de compétition le Touquet Paris Plage reprend l'intégralité du règlement particulier du 65ème rallye le Touquet-Pas de Calais, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Ce règlement particulier complète les règles spécifiques 2025.

Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 25/11/2024 et enregistré sous le numéro 0425 et il a reçu par la FFSA le permis d'organisation numéro 14 en date du 04/12/2024

PROGRAMME ET HORAIRES



Judi 13 mars 2025

17 h30 à 20h00	Vérifications techniques	Place du marché- LE TOUQUET
18 h 00	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Salle des quatre saisons
21 h 00	Publication de la liste des concurrents admis au départ	Salle des quatre saisons
21 h 30	Publication des heures et ordre des départs de la 1 ^{ère} Etape	Salle des quatre saisons

Vendredi 14 mars 2025

30 mn derrière le Moderne	Départ de la 1 ^{ère} étape	Front de mer
20 mn derrière le Moderne	Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Front de mer
16 h 00	Publication des concurrents admis au départ	Salle des quatre saisons
16 h 30	Publication des heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} étape	Salle des quatre saisons

Samedi 15 mars 2025

20mn derrière le Moderne	Départ de la 2 ^{ème} étape	Front de mer
20mn derrière le Moderne	Arrivée de la 2 ^{ème} étape	Rue Saint Jean

Vérifications administratives lors de la prise du road-book pour les autres horaires voir règlement Championnat de France

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1p : OFFICIELS

Idem Championnat de France, sauf :

Collège des commissaires sportifs

Président :	Jean-Luc ROGER	1030-1507
Membres :	Jean MISSWALD	2212-0108
	Jacky CLEMENT	1180-0312
	Jean RASORI	2320-0605
	Bernard COUSIN	6379-0318

Direction de Course

Directeur de Course VHC : Dimitri HEMBERT 205021-0112

Chargé des relations avec les concurrents

Responsable :	Georges LEMMENS	46609-1411
Membre :	Patrick GRENIER	220147-0112
	Angelique GODEFROY	248557-0114

Responsable techniques

Responsable :	Bernard POTTIER « GORDUCHE »	5010-0112
Membre :	TAB	

1.2p : ELIGIBILITE

Le 27^{ème} Rallye VHC Le Touquet Paris Plage compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC (Coefficient 2)

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3.1.5p : Toute personne désirant participer au 27^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET – PARIS PLAGES doit adresser au secrétariat du rallye avant le **lundi 3 Mars 2025** à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye dûment complétée (**aucun règlement ne sera envoyé et celui-ci sera disponible sur le site de l'organisation**). www.rallyedutouquet.com

Bulletin d'engagement à adresser :
QUENTIN ROGER
4 Domaine du bois d'épauchen
62 130 ROELLECOURT

Joindre impérativement une photocopie de la 1ère page du PT

3.1.10p : Le nombre maximum des engagés rallye VHC est fixé à **40 voitures**.

- **3.1.11p** : Les droits d'engagement sont fixés à :
- **550 € + 50 € de géolocalisation + 6 € Pour les commissaires de la ligue des Hauts-de-France** avec la publicité facultative de l'organisateur
- **1100 € + 50 € de géolocalisation + 6 € Pour les commissaires de la ligue des Hauts-de-France** en cas de refus de la publicité facultative.

Le chèque d'engagement sera remis en banque à partir du 10 mars 2025.

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

conforme aux règles spécifiques VHC 2025.

ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

4.1p : VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990).

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GRUPE 1 - T - Tourisme

GRUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GRUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GRUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial

GRUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GRUPE N Production J

GRUPE A Tourisme J

GRUPE B J

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.

Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC. Elles feront l'objet d'un classement distinct.

ARTICLE 6P. SITES INFRASTRUCTURES

Le **27^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS PLAGE** représente un parcours de **411,800 km** dont **138,510 km** en ES. Il est divisé en **2 étapes** et **3 sections**.

- **Etape 1.**
- **4 ES : 160.730 km** dont **50.710 km** en ES **Derrière le Moderne**
- **Etape 2.**
- **4 ES : 251.070 km** dont **87.800 km** en ES **Derrière le Moderne**

Vérifications administratives voir le règlement du 65^{ème} Rallye Le Touquet Pas-de-Calais

Vérifications techniques Place du marché-LE TOUQUET le **jeudi 13 mars 2025** de **17 h30 à 20 h 00**.

Le rallye VHC partira derrière les voitures du rallye du championnat de France pour l'intégralité du rallye.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE

7.5.20p Séance d'essais :

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 13 mars 2025** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **10h00 à 16h00**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **160 €**. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course et porter le bracelet d'identification. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT du Mercredi 1^{er} janvier 2025 au Vendredi 14 mars 2025, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord, sauf après avoir validé votre demande auprès des services des Préfectures concernés.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

conforme au règlement de la Coupe de France des rallyes VHC FFSA 2025.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic)

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p : PRIX EN ESPECES : Non applicable

10.2p : COUPES : Une coupe sera remise à chaque équipage classé. la remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye.